

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 mars 2023

Délibération n°2023/056

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 48 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 mars 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice
BELLEGARDE POUSSIEU	Mr MEYER Constant
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc - Mme LIHOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine - Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles – Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mme REUX Monique

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kéan pouvoir à Mr PAQUE Yannick – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMAR Axel – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mr IMBLOT Jean-Paul pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr PASCAL Michel pouvoir à Mme TYRODE Elisabeth – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mme CHOCHANE Aida pouvoir à Mr RULLIERE Claude - Mr MOUCHIROUD Robert pouvoir à Mr SEGUI Jean-Michel -

EXCUSES : Mr DOLPHIN Jean-Michel – Mr FLAMANT Yann – Mme GRANGEOT Christelle – Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel – Mme OGIER Karelle – Mme BATARAY Zerrin - Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric - Mr REY Jean Marc – Mr SATRE Luc -

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



OBJET : Convention de partenariat 2023-2025 avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

- Vu la délibération n° AP-2022-06 / 07-1 3-6750 du Conseil régional des 29 et 30 juin 2022 approuvant le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),
- Vu la Convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant le projet de convention 2023-2025 avec l'ADIE, ci-joint,

Considérant la présentation réalisée en commission « Tourisme – Economie de Proximité » du 07 mars 2023,

Considérant l'importance d'un accompagnement communautaire des entreprises dans leur reprise ou création d'activité,

Le partenariat avec l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) est ancien sur le territoire de la Communauté de communes.

Ainsi, la première convention a été délibérée en janvier 2014 sur le Pays Roussillonnais pour une durée de 3 ans. Une deuxième convention a suivi pour la période 2017-2019 avec un avenant en 2019 afin de couvrir le nouveau périmètre de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône. Cette convention a ensuite été reconduite sur la période 2020-2022.

L'ADIE est une association fondée en 1989 et reconnue d'utilité publique. Elle aide les personnes exclues du système bancaire – demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, salariés en situation de précarité (temps partiels, contrats aidés, intérimaires) – à créer leur entreprise par le microcrédit.

L'ADIE compte en France plus de 140 agences, plus de 500 salariés et plus de 1 300 bénévoles. Elle propose des services et des financements :

- Un accompagnement avant, pendant et après la création de l'entreprise : gestion, démarches administratives, politique commerciale, communication, conseil juridique, ... ;
- Un microcrédit pour financer tous types de besoins pour la création ou le développement d'une entreprise ;

- Un microcrédit pour l'emploi salarié, spécifiquement mis en place pour financer tous types de besoins permettant un maintien dans l'emploi salarié ou un retour à l'emploi salarié (cela concerne principalement la mobilité mais peut aussi permettre la formation professionnelle) ;
- Un accès facilité à des financements complémentaires (prêts d'honneur, prime régionale...).

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

APPROUVE la convention de partenariat 2023-2025 entre l'ADIE et la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône ci-jointe fixant la contribution financière de EBER à 15 000 €/an dans la limite de 25 projets/an (600 €/projet),

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD